Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026051-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-051	Nomenclature 1.1
Commande publique – Autorisation de signature de la modification n°02 du marché restructuration de la station d'épuration, mise en place d'un FPR à Landeleau, lot 3.1 Restauration de la station d'épuration de Landeleau	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :
Pour information la modification n°01 portait sur le transfert des compétences en assainissement et en eau potable.
Pour mémoire le titulaire est SBCEA.
La modification du contrat cité en objet concerne :

- la modification quantitative sur la filière de traitement (prise en compte des travaux à venir sur la lagune 3 et 2, tels que le linéaire de réseaux et les regards de visites),
- la mise en place d'un nouveau canal de mesure en sortie,
- le transvasement des boues de la lagune n°1 vers la lagune n°2,
- le retrait et le remplacement de l'électrovanne par une vanne manuelle ;
- une augmentation du délai d'exécution du marché de 2 mois portant le délai total d'exécution à 6,5 mois, dont 1 mois de préparation.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026051-DE

Pour un montant en plus-value totale de 6 398,00 € HT, soit 7 677,60 € TTC.

	HT	TTC
Montant initial du marché	532 380,00 €	638 856,00 €
Montant plus-value totale	6 398,00 €	7 677,60 €
Nouveau montant du marché	538 778,00 €	646 533,60 €

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 mars 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la modification du contrat avec la société SBCEA pour un montant de 6 398,00 € HT, soit 7 677,60 € TTC, ce qui porte le marché à un montant global de 538 778,00 € HT, soit 646 533,60 € TTC,***
- ***a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir.***

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.

Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE * 29520 *

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026051-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026051-DE